

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 MAI 2019**

**Délibération**  
n° 2019.05.048.B

**Avenant n° 1 au lot n°  
2 pour l'acquisition  
de vélos pliants à  
assistance électrique**

**LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 mai 2019**

**Secrétaire de séance** : Michel BUISSON

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.05.048.B**

MOBILITES

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 POUR L'ACQUISITION DE VELOS PLIANTS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Par délibération n° 2.B en date du 9 janvier 2019, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de vélos pour le service de location de vélos de GrandAngoulême – 2 lots

La commission d'appel d'offres du 14 mars 2019 a attribué le lot n° 2 «Vélos pliants à assistance électrique» à la société NEOMOUV – ZI Ouest – Allée des 4 journaux – 72200 LA FLECHE.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Il est proposé de rajouter le prix unitaire suivant au bordereau des prix :  
- Prix unitaire du marquage du vélo contre le vol : 10,00 € HT

L'avenant 1 n'a aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 15 mai 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant 1 au lot 2 «Vélos pliants à assistance électrique» de l'accord-cadre pour l'acquisition de vélos pour le service de location de vélos de GrandAngoulême, attribué à la société NEOMOUV – ZI Ouest – Allée des 4 journaux – 72200 LA FLECHE, pour l'ajout d'un prix unitaire n'ayant aucune incidence financière.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**22 mai 2019**

**Affiché le :**

**22 mai 2019**